

Une journée d'action spécifique « Professeurs Documentalistes » s'est déroulée mercredi 31 mars 2010 à Paris. Organisée en 2 temps (des tables rondes le matin et une manifestation avec une audience l'après-midi), cette journée, véritable succès a réuni une centaine de collègues.

Introduction de la journée par Vassilia Margaria (responsable du groupe Documentation national du SNES- FSU).

Education aux médias : quel rôle pour le professeur documentaliste ?

Avec

- > **Le sénateur Assouline**, auteur du rapport *l'Impact des nouveaux médias sur la Jeunesse*
- > **Christian Gautellier**, vice-président du Collectif Inter Associatif Enfance et Médias (CIEM) et membre de la commission "Famille, éducation aux médias"
- > **Bruno Rigotard**, professeur documentaliste, membre du CLEMI

Chaque intervenant a pris la parole quelques minutes avant un temps réservé aux questions.

Intervention du Sénateur David Assouline

Le blog du rapport à l'adresse : <http://blogs.senat.fr/mediasjeunesse/>

Le rapport : <http://www.senat.fr/rap/r08-046/r08-0461.pdf>

Il y a différentes manières d'appréhender l'Education aux médias :

Considérer les médias, et plus particulièrement Internet, comme un « danger » dont il faut préserver les jeunes. C'est inapproprié puisque qu'on le veuille ou non cela fait partie aujourd'hui de leurs pratiques et de leur quotidien.

Éduquer et responsabiliser. Sont impliqués dans « l'éducation », l'Ecole d'une part mais également les parents qui se montrent souvent « dépassés » par les nouveaux médias. L'Ecole a donc un rôle important à jouer dans cette Education aux médias.

Mais pour cela, on ne peut échapper à la nécessité d'une prise en compte par l'institution de mettre en oeuvre l'Education aux médias sur le long terme.

Quelques obstacles sont identifiés :

Ce n'est pas une priorité politique

Les moyens : sur quel temps, quelles disciplines ? Accentués par la « religion » du nonremplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Doit être opérée une révolution pédagogique et culturelle

Quelques propositions :

Mise en place d'un module obligatoire en 4 ou 3ème dans le cadre de l'enseignement de l'Education civique, qui serait assuré essentiellement par les professeurs documentalistes. Les professeurs documentalistes

seraient alors les référents de cette Education aux médias.

Intervention de Bruno Rigotard (Clémi)

Quel bilan et quelles perspectives pour l'éducation aux médias à l'école ?

L'inscription de l'Education aux médias est de plus en plus forte dans les textes : pilier 6 du socle commun, par exemple.

En 2007, le Clémi a été reconnu comme coordonnateur de l'Education aux médias dans l'Education Nationale.

La circulaire de rentrée 2010 évoque également cette question.

Le Clémi prend en compte les évolutions des pratiques médiatiques (Internet, téléphonie mobile, webradio,...)

Au niveau des ressources institutionnelles, il y a Educaunet, Euromeduc (dispositif européen d'échange en éducation aux médias) ainsi que la publication d'un référentiel Clémi (dans le cahier de la semaine de la Presse 2010).

Il y a néanmoins des freins essentiellement concernant les moyens alloués au Clémi (décharges coordonnateurs Clémi supprimés) dans le cadre de la RGPP et de la LOLF (chaque recteur a toute liberté dans ses choix pour accorder ou non des moyens, les situations sont donc très diverses selon les académies.

Intervention de Christian Gautellier (CIEM)

Evocation du rapport Morano de la Commission Famille et Médias. La commission se compose de représentants de l'industrie de contenus (presse), du pouvoir public (Ministère de la Famille, Clémi, CSA), de chercheurs et de citoyens usagers (associations).

Quelques préconisations sont issues de ce rapport : apporter des « outils » pour être à même de porter un regard critique sur les médias mais également peser sur la production des contenus (un glissement du citoyen vers le consommateur).

Doivent être acteurs de cette éducation aux médias : la famille, l'Education Nationale mais aussi le Service Public en général (par exemple, émission de décryptage critique sur la télévision publique)

Une mise en oeuvre est proposée : instauration d'un curriculum sur l'ensemble de la scolarité avec des heures affectées et le professeur documentaliste comme référent.

Une question a été posée, à la fin des interventions, par Françoise Chapron : Est-ce que former des citoyens éclairés, armés d'un esprit critique est un objectif partagé par tous ? C'est l'une des difficultés à mettre en place cette Education aux médias.

Le rôle du professeur documentaliste dans le développement de la culture informationnelle

Avec

> **Jean-Louis Charbonnier**, ex-formateur à l'IUFM des Pays de Loire, ex-responsable national du Groupe Documentation du SNES et membre de l'Equipe de Recherche en Technologie Educative (ERTé) "Culture informationnelle et curriculum documentaire"

> **Françoise Chapron**, Maître de conférence en sciences de l'éducation à l'IUFM de Haute- Normandie, membre de l'Equipe de Recherche en Technologie Educative (ERTé) "Culture informationnelle et curriculum documentaire"

> **Martine Ernoult**, professeur documentaliste à Paris et présidente de la Fédération des Enseignants Documentalistes de l'Education Nationale (Fadben)

> **Emmanuelle Nigues**, responsable des Professeurs certifiés de Documentation affectés dans le supérieur (PRCE) au SNESUP-FSU

Animateur de la table ronde : Jean-Louis Charbonnier

Présentation et introduction par Jean Louis Charbonnier

La culture résulte bien d'une acquisition, autant que de la formation scolaire. L'information, c'est toute trace qui porte témoignage d'une activité humaine avec intention de la communiquer à autrui. On prétend que les élèves sont naturellement, instinctivement compétents en informatique : ils seraient des « digital natives ». Mais que savent les élèves réellement ? Quelle est la nature de leur « expertise » ? Et quelle est la nature de l'activité enseignante dans ce domaine de l'information-documentation ?

Martine Ernoult :

Il existe un consensus autour de la nécessité d'une éducation à la culture informationnelle. Il s'agit d'abord de savoirs à construire, plutôt que de savoirs à transmettre. On est dans une culture qui vise l'autonomie de l'élève.

Actuellement, on passe de la culture « papier » à la culture d' « écran », et cette culture d' « écran » est en perpétuelle évolution, mais elle est d'abord une culture de l'écrit.

Françoise Chapron :

Les jeunes profs n'ont pas eu de formation spécifique à la culture d'information. Ils ne perçoivent même pas les enjeux d'une culture informationnelle dans leur propre discipline, et pour certains, ils ignorent totalement le rôle du professeur documentaliste.

Les nouveaux masters donnent un meilleur ancrage scientifique aux savoirs en info-doc.

Emmanuelle Nigues :

Il y a eu un énorme développement des ressources électroniques ces dix dernières années à l'université. Les étudiants ne connaissent pas ces outils, qui sont très peu utilisés dans le cadre disciplinaire. La formation des étudiants est très disparate, variable, aléatoire selon les universités, et au sein même des universités.

L'autonomie va rendre encore plus difficile un cadrage national sur cette question.

Françoise Chapron :

Les travaux de l'ERTé ont permis d'établir des préconisations pour la mise en place d'un curriculum en information documentaire. Cela donnera un cadre, mais il faudra aller plus loin, des champs ont été cernés mais nous n'en sommes qu'au stade des préconisations.

Martine Ernoult :

L'ERTé permet une réflexion sur les contenus et les enjeux de la formation documentaire. On aurait souhaité un travail de l'ERTé avec des répercussions plus pratiques et immédiates pour peser sur le ministère.

Jean-Louis Charbonnier :

On n'a pas encore suffisamment avancé. Mais le ministère ne peut plus ignorer que ce champ de recherche existe maintenant. Cela donne une compétence scientifique, une légitimité que le ministère ne peut plus contester.

Martine Ernoult :

Mais on ne voit toujours pas dans les textes officiels où le rôle des professeurs documentalistes apparaît au sein des équipes plurielles de professeurs. Y a-t-il la place aujourd'hui de travailler ensemble ?

Emmanuel Nigues :

On a les mêmes problèmes dans le supérieur, il y a aussi des difficultés de travail en équipe plurielle. Cela relève des mêmes problématiques que dans le secondaire. Les étudiants n'arrivent pas avec des lacunes à l'université, mais avec des pratiques qu'ils ont acquises au lycée, dans le cadre des TPE par exemple.

Françoise Chapron :

On a du mal à faire comprendre à des étudiants qui ont pris de mauvaises habitudes au lycée, parfois sous la direction de professeurs de disciplines (TPE...) et qui ont des pratiques de copiécollé sur internet, qu'on ne doit pas travailler comme cela. Il y a nécessité de travailler fortement ces questions de recherche et de droits auprès des élèves dans le secondaire (savoir prendre des notes, citer ses sources).

Martine Ernoult :

On est dans un temps d'apprentissage long, puisqu'il s'agit d'un savoir à construire par l'élève lui-même. Il y a beaucoup d'outils à la Fadben pour le mettre en oeuvre. Il faut mutualiser les pratiques mais aussi favoriser un ancrage sur des temps longs, en mémoire longue, que l'élève construit, déconstruit, reconstruit.

Il y a une circulaire, mais qui doit être réactualisée, dans le cadre du décret de 50.

Les objectifs du prof-doc doivent être écrits dans le projet d'établissement car il y a nécessité d'une véritable culture informationnelle au sein de l'établissement.

Emmanuelle Nigues :

Sur le dernier rapport Durpaire : il y a un manque d'exhaustivité du panel d'établissements sur lequel porte l'étude. Cela n'est pas scientifique.

Il y a un manque de moyens humains et matériels. Cela paraît étonnant de reprocher aux professeurs-documentalistes de ne pas suffisamment former les élèves, et de leur faire porter la responsabilité des lacunes en la matière des étudiants à leur arrivée à l'université.

Conclusion de la matinée par Danielle Courtoux

Les enjeux :

Ils sont démocratiques et surtout politiques : Développer le sens critique permet une meilleure compréhension du monde. La formation de l'information est le 1er enjeu, c'est l'enjeu principal. La situation comporte des risques planétaires aujourd'hui. On a le devoir de faire émerger une culture commune qui respecte l'intelligence et la diversité, valeurs défendues par le SNES. Il faut également savoir canaliser les pratiques des jeunes. C'est un fait, il faut en tenir compte et ne pas reproduire les modèles dominants.

Les propositions :

Il y a des préoccupations technicistes (B2I,...) mais (attention) c'est de la fausse activité. Les propositions du Sénateur Assouline sont très bien mais il faudra consulter la profession ! Définir des circulaires avec des contenus et avancer la notion de savoir.

Les perspectives :

Des idées avancent (savoirs, notions) et on va avoir un corpus donc un contenu c'est un aspect positif. On a des outils en main, une discussion en construction avec la création du CAPES., portée par les militants. Mais aussi des perspectives négatives : La RGPP enlève tous les moyens !

Il peut y avoir de l'avenir pour notre métier avec un co-apprentissage discipline-doc, de façon structurée, progressive, conceptualisée. Les savoirs de documentation aidant à la mise en oeuvre des savoirs disciplinaires

Et l'après-midi :

Un rendez vous avait été fixé au métro Solférino avec un rassemblement devant les portes du Ministère.

A cette occasion, une demande d'audience avait été faite pour porter nos revendications et notre mécontentement sur les recrutements et la méconnaissance du métier de professeur documentaliste. Une délégation a été reçue avec Frédétiqne Rolet, co-secrétaire générale du SNES.